



www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°2016-108 du 21 décembre 2016**

**OBJET - FIXATION DES TARIFS DE LA FOURRIERE  
AUTOMOBILE AU 1ER JANVIER 2017**

*Rapporteur : M. Sébastien FINE*

Le 21 décembre 2016 à 17h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 15 décembre 2016 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Guy HERMITTE.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29

Nombre de pouvoirs : 3

*M. Roger GUGLIEMETTI est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohammed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA (à partir de 17h14), Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER (sauf pour la délibération 2016-117), Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE (sauf pour les délibérations 2016-118 et 2016-119), M. Jean-Louis CHEVALIER (sauf pour les délibérations 2016-114 incluse à la délibération 2016-117 incluse), M. Pierre LEROY, M. Philippe MICHELON, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

**Avaient donné pouvoir :** Mme Francine DAERDEN à Mme Catherine GUIGLI  
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM  
Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Roger GUGLIEMETTI

Il est rappelé que la Communauté de Communes du Briançonnais est compétente, de par ses statuts pour gérer le service de fourrière automobile. Il convient de fixer les tarifs de ce service qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Vu** l'arrêté ministériel du 10 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 modifié fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles,

**Vu** l'arrêté du Président de la Communauté de Communes en date du 27 février 2006 portant institution d'une régie de recettes au service de la fourrière automobile communautaire,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Technique, Environnement et Développement Durable en date du 6 décembre 2016,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 28 novembre 2016,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

- **FIXE** comme suit les tarifs de la fourrière automobile de la Communauté de Communes du Briançonnais, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

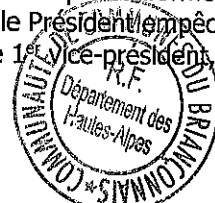
FRAIS DE FOURRIÈRE	CATÉGORIES DE VÉHICULES	MONTANT (en euros TTC)
Opérations préalables	Voitures particulières	15,20
	Autres véhicules immatriculés	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60
Enlèvement	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	274,40
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	213,40
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	122,00
	Voitures particulières	116,80
	Autres véhicules immatriculés	45,70
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70
Garde journalière	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	9,20
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	9,20
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	9,20
	Voitures particulières	6,19
	Autres véhicules immatriculés	3,00
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00
Expertise	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	91,50
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	91,50
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	91,50
	Voitures particulières	61,00
	Autres véhicules immatriculés	30,50
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50

- **PRECISE** que ces tarifs pourront être révisés à tout moment par une nouvelle délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Date affichage : 04 JAN. 2017

Pour copie conforme  
Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président



Guy HERMITTE.